

Zeitschrift: Wissen und Leben
Herausgeber: Neue Helvetische Gesellschaft
Band: 13 (1913-1914)

Artikel: La légion étrangère et l'Allemagne
Autor: Mille, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-749305>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA LÉGION ÉTRANGÈRE ET L'ALLEMAGNE

Depuis un certain nombre d'années — et ces attaques se sont multipliées au cours des derniers mois — une partie de la presse allemande dénonce presque quotidiennement les atrocités dont auraient été et seraient victimes des Allemands enrôlés à la Légion étrangère. Par dessus les cas particuliers c'est l'institution même que ces journaux incriminent. Ils la déclarent immorale, contraire au droit international, à l'équité, à l'humanité.

Je ne m'attacherai pas à faire observer que c'est seulement à la Légion étrangère instituée par la France que s'en prend cette campagne, ses promoteurs ignorant ou feignant d'ignorer que la Hollande pour ses colonies, l'Angleterre pour son armée intérieure et indienne, les Etats-Unis pour sa flotte, recrutent également des étrangers. Au nom de ces Etats on pourrait en ajouter un autre: celui de l'Allemagne elle-même. Sa marine de guerre, encore récente, manque de matelots exercés et de bons pointeurs: elle ne dédaigne pas de les prendre partout où elle les peut trouver, c'est-à-dire quelquefois chez nous, sur les navires de notre flotte d'Etat. Qu'il y ait donc là autre chose qu'une question de fait et de droit, généralement et généreusement débattue: un signe, entre beaucoup d'autres, que les relations de la France et de l'Allemagne ne sont pas aussi bonnes qu'on le pourrait souhaiter, que l'opinion publique dans les deux pays parfois — mais seulement du côté de l'Allemagne dans le cas qui nous occupe — se précipite toujours avec une inquiétante avidité sur les griefs qu'on lui présente; et que le gouvernement allemand — on ne saurait faire, je pense, le même reproche au gouvernement français — laisse peut-être assez volontiers ses publicistes enregistrer et même envenimer ces griefs: voilà ce qu'il serait permis de soupçonner. Je préfère borner mes efforts à étudier cette question de la Légion étrangère le plus objectivement que je le pourrai. Il y a en ce moment, dans notre Légion étrangère, environ 600 Suisses sur un effectif de 14 000 hommes. La Suisse elle-même a donc un intérêt assez naturel à savoir dans quelle situation matérielle, morale et juridique se

trouvent ceux de ses enfants qui prennent du service dans ce corps. C'est ce que je tâcherai de garder en vue.

* * *

Historiquement, d'ailleurs, les Suisses peuvent être considérés comme ayant constitué, jusqu'à une époque assez récente, le fond même de notre Légion étrangère. Louis XI, qui s'était déjà aperçu, comme dauphin, de leur valeur militaire, avait trouvé en eux des alliés solides contre Charles-le-Téméraire. Et ce fut lui qui passa le premier avec divers cantons helvétiques des Capitulations¹⁾ qui, renouvelées plusieurs fois jusqu'en 1789, avaient permis à notre monarchie de posséder au moment de la Révolution douze régiments et quelques compagnies privilégiées, formées de Suisses et comptant comme notre légion, coïncidence purement accidentelle mais curieuse, un peu plus de 14 000 hommes. Après le retour des Bourbons, ce furent encore les régiments suisses qui seuls furent gardés des éléments non français que Napoléon I^{er} avait incorporés dans notre armée : on en fit le régiment de Hohenlohe. violemment attaquée par les libéraux à cause même de sa fidélité au roi Charles X, cette troupe fut dissoute en 1830. Mais presque aussitôt les nécessités militaires en Algérie obligeaient le Gouvernement à recourir de nouveau au recrutement étranger : la Légion étrangère fut créée (10 mars 1831). Beaucoup d'anciens soldats du régiment Hohenlohe : tous ceux, en fait, qui n'avaient voulu, ni retourner en Suisse, ni renoncer à la nationalité helvétique pour être versés dans un régiment *français* — l'esprit particulier du „légionnaire“ se montre déjà là tout entier — s'enrôlèrent dans ce nouveau corps que la Monarchie de Juillet eut l'infamie de vendre à l'Espagne en 1835, avec armes et bagages. Un grand nombre de Légionnaires protestèrent violemment, les officiers démissionnèrent en masse . . . et quelques années après la Légion renaissait de ses cendres, constituée avec les mêmes éléments, ou des éléments si pareils d'origine que deux décrets, le 17 janvier 1855 et le 16 avril 1856, décidèrent que le 1^{er} et le 2^{me} régiments étran-

¹⁾ De ces capitulations, la France retirait un double avantage : elle se procurait d'excellents soldats et elle empêchait l'Autriche, son adversaire d'alors, de les attirer à elle.

gers *devraient se composer uniquement de Suisses*¹⁾. Ce ne fut que quatre ans plus tard, en 1859, qu'il fut admis que des étrangers appartenant à d'autres nationalités pourraient entrer dans ce corps. Les Suisses lui ont imprimé leur marque, ils ont contribué puissamment à lui donner la physionomie qu'il a encore, et ces hommes, volontaires issus d'un pays libre, eussent supporté difficilement les brutalités et les humiliations. On ne peut guère leur adresser qu'un reproche: c'est eux qui firent connaître l'absinthe à nos compatriotes. Encore n'eurent-ils que d'excellentes intentions: ils avaient remarqué que cette liqueur améliorait sensiblement le goût des eaux séléniteuses des puits algériens, et de vieilles instructions militaires, à leur suggestion et à leur exemple, enjoignent à chaque compagnie d'en emporter deux bouteilles. Ils avaient prévu l'usage. Nous sommes responsables de l'abus . . .

La guerre de 1870 changea totalement la composition de la Légion étrangère. Les jeunes Alsaciens-Lorrains qui se refusaient à servir sous le drapeau allemand et qui passaient en France y contractèrent des engagements. Le gouvernement français voyait là, en effet, un moyen de ne pas perdre les services de recrues dont le patriotisme est ardent, tout en évitant ainsi d'entrer en conflit juridique avec l'Allemagne, qui leur impose la nationalité germanique. On peut dire que c'est à la suite de ces Alsaciens-Lorrains que les Allemands se sont introduits dans nos régiments étrangers en groupes plus importants que par le passé. Revenus dans leur pays d'origine, y accomplissant des périodes d'instruction militaire, ou simplement retrouvant chez eux d'anciens camarades allemands, ces Alsaciens-Lorrains leur ont vanté la légion, ont établi entre elle et le „service“ tel qu'il est en Allemagne, des comparaisons qui n'étaient pas toutes à l'avantage de ce dernier. Et ainsi ils ont été des recruteurs, mais sans le vouloir. Voilà comment la quantité des Allemands passés à la Légion étrangère, soit comme déserteurs, soit après avoir accompli leur temps de service légal dans leur patrie, s'est accrue pendant un certain temps dans des proportions assez

¹⁾ Ch. Poimiro, docteur en droit: *La Légion étrangère et le Droit International*. p. 25. Berger-Levrault, Paris, 5 rue des Beaux-Arts.

considérables, pour osciller ensuite entre des chiffres qui ne varient plus guère: par tous pays, il n'y a qu'un nombre déterminé d'hommes à qui convient le régime de la Légion. Nous verrons tout à l'heure pourquoi. Ce qu'il faut retenir dès maintenant, c'est que ces Allemands enrôlés à la Légion ont recruté à leur tour pour elle, simplement par leur exemple et leurs récits. Et la nature humaine est ainsi faite que la campagne dirigée en Allemagne contre la Légion aura peut-être pour résultat de susciter dans ce pays une recrudescence d'engagements: les lecteurs des journaux pangermanistes cherchent à entrer en relations avec d'anciens légionnaires, ils se renseignent: „Est-ce que ces choses sont vraies?“ On leur répond qu'elles ne le sont pas, rien n'est moins douteux: car il y a en Allemagne plusieurs associations formées par ces légionnaires et nulle d'entre elles n'a joint ses protestations à celles de la presse. L'imagination, le désir de voir des pays neufs, d'échanger la discipline de caserne contre une autre, en réalité plus souple, celle de la guerre, agissent alors . . . et l'on quitte son régiment allemand ou sa petite ville allemande pour aller se faire inscrire, de l'autre côté de la frontière, sur les rôles de ce corps tant décrié.

Les Allemands y deviennent les frères d'armes de soldats venus de tous les coins du monde, même et surtout de France, car depuis 1870 l'administration militaire a voulu qu'à la Légion le groupe français égalât à lui seul celui que forment en bloc tous les étrangers. Au 1^{er} janvier 1913 le 2^{me} régiment étranger comprenait 2196 Français, 985 Allemands, 354 Alsaciens-Lorrains, 391 Belges, 327 Suisses, 255 Italiens, 128 Espagnols, 87 Tunisiens, Algériens, Marocains, 61 Russes et Polonais, 141 Luxembourgeois; et des Autrichiens, des Turcs, des Américains, des Japonais, et jusqu'à des Malais. Au 1^{er} Etranger les proportions — on y veille soigneusement — sont les mêmes. En janvier 1912 il contenait, pour 5300 hommes, 50 % de Français, 18 % d'Allemands, 7 % d'Alsaciens-Lorrains, 7 % de Belges, 6 % de Suisses, 3 % d'Italiens. Ces contingents sont assurés à l'aide d'environ 2000 enrôlements volontaires chaque année: 1704 en 1907; 2595 en 1908; 2397 en 1909; 2118 en 1910. Environ 280 légionnaires demandent annuellement la naturalisation à laquelle ils ont droit au bout d'un an de séjour sous

les drapeaux dans une colonie française ¹⁾. Cela suffit à prouver qu'ils sont loin de garder rancune au pays dont ils portent l'uniforme. Cela n'est pas assez pour constituer un appauvrissement de population funeste ou même perceptible aux Etats où ils sont nés.

* *

Nous savons maintenant à quelles nationalités appartiennent les engagés à la Légion. Mais cela n'est rien, ne prouve rien, n'explique rien. Quels motifs peuvent pousser un homme à devenir légionnaire, à sacrifier cinq ans de sa vie au service d'un pays qui, dans la moitié des cas, n'est pas le sien? Au bureau de recrutement où il s'est présenté, il sait qu'on ne lui demandera aucun papier, qu'il peut se faire inscrire sous un faux nom: il n'ignore donc pas qu'il se trouvera en contact, dans le rang, avec des hommes dont quelques-uns au moins ont quelque chose à cacher. On ne lui a pas dissimulé non plus que le prix que l'on consent à lui payer sa vie — et il s'agit bien de sa vie, en effet: en cinq ans, cinquante pour cent de l'effectif disparaît, fauché par les balles ou la maladie ²⁾ — on ne lui a pas caché que ce prix serait dérisoire, huit centimes par jour et quelques *boni* sur l'ordinaire, en tout quarante sous par semaine; qu'il n'avait droit à aucune prime d'engagement, ni même de réengagement ³⁾; et pourtant, bien souvent, il réengagera, dans le même corps, malgré les avantages qu'on lui fait à l'Infanterie coloniale. Il sait que pour les pensions et gratifications il est placé exactement dans les mêmes conditions que le soldat ou le sous-officier français rengagé, ni plus ni moins, et que, théoriquement, il ne peut concourir pour les emplois civils réservés aux soldats et sous-officiers français retraités (en fait, quand il est naturalisé, son cas est examiné avec bienveillance). Il sait encore que, s'il devient officier, ce ne sera qu'au titre étranger, et qu'il

¹⁾ Ch. Poimiro. p. 177.

²⁾ *A la Légion étrangère*, d'un auteur anonyme. *Revue Blanche*, 1895

³⁾ Chose inique, d'ailleurs, je n'hésite pas à le reconnaître, et qui prive la Légion de ses meilleurs éléments: une fois naturalisé et ayant obtenu un certificat de bonne conduite, le Légionnaire a intérêt à réengager dans l'Infanterie coloniale où on lui donne cette prime. Il y a là quelque chose à changer (Poimiro, ouvrage cité, page 43).

en pourra, même naturalisé, réclamer son admission dans les cadres français. Pratiquement, il ne saurait dépasser le grade de capitaine. Quels sont donc les mobiles qui le poussent?

Ils sont très différents suivant les cas, mais on peut toutefois distinguer assez nettement quelques catégories générales. En 1895 un jeune écrivain français, dont il me serait très facile de révéler le nom, s'engagea, sous un nom suisse, à la Légion étrangère. Il souffrait, comme beaucoup de jeunes hommes de sa génération, du mal de vivre. Sa sensibilité était ardente, son armature morale insuffisante. Issu d'une famille par tradition monarchique, il traversait, comme la plupart de ses contemporains, une crise d'anarchisme intellectuel. Enfin, il était myope: nul n'était moins préparé à la rude vie qu'il avait voulu adopter; sa mise en réforme, au bout de deux mois de service, fut pour lui et pour la Légion un bienfait incontestable! Mais c'est pour nous un autre bienfait que les notes qu'il a prises, les jugements qu'il a portés au cours de ces deux mois. Il était intelligent, presque *trop* intelligent; son éducation, ses origines le devaient faire souffrir plus qu'un autre des rigueurs de la discipline et du régime de la Légion; et enfin il écrivait à cette époque, antérieure à l'affaire Dreyfus, où les gens de lettres affectaient, à l'égard de la patrie et de l'armée, une indépendance d'esprit assez dédaigneuse. Nous avons là un témoin aussi près de l'impartialité complète qu'il est possible. J'aurai souvent l'occasion de citer les deux articles qu'il publia dans la *Revue Blanche*, en 1895.

Suivons-le. Il voit arriver en même temps que lui à Sidi Bel-Abbès, l'un des deux dépôts — l'autre est à Saïda, également en Algérie — un ancien matelot „sale comme un peigne“ engagé par manque d'ouvrage, par misère, ayant servi dix ans dans la flotte, et à qui ce nouveau bail doit assurer une retraite et peut-être un emploi; un ancien sous-officier de marsouins (Infanterie coloniale) courant après ses galons et encouragé, lui aussi, par l'espoir d'une retraite; un jeune Allemand, vigoureux et candide; un Suisse „robuste et bon garçon, mais magnifiquement ivrogne“; un souteneur, qui rengage pour retrouver son „amie“, domiciliée comme par hasard à Bel-Abbès; un Russe au binocle d'or, au linge éblouissant, qui se figure punir ainsi sa famille de lui avoir infligé un conseil judiciaire: pauvre tête vide, débile mental qui

regretta aussitôt sa décision, et, à la chambrée, ne parlait que „du Gotha“; un jeune seigneur (on ne nous dit pas sa nationalité) qui exhibe une ceinture bourrée de louis d'or et en trois jours dépense plus de mille francs, aux applaudissements intéressés des anciens et des gradés; puis des Belges, des Alsaciens-Lorrains, des Luxembourgeois, braves jeunes gens sans histoire. Et tous ces bleus regardent avec admiration, avec jalousie, avec émulation, parfois — ceux qui sont incurablement avilis — avec une basse haine, les vieux héros de l'arme, chevronnés, couverts de médailles et de croix, entre autres le glorieux sergent Minaërt, „qui les a toutes“ et n'attend plus que la Légion d'Honneur. Mais il va la recevoir, venant, après vingt hauts faits, de risquer encore une fois sa vie en se jetant dans un rapide pour sauver un camarade. L'anonyme de la *Revue Blanche* déplore seulement de ne pas rencontrer „l'Evêque“, le fameux évêque légendaire au corps. Il venait de prendre sa retraite, après de longs services. C'est lui qui, simple légionnaire faisant partie du piquet qui enterrait un camarade tué au feu, et entendant l'officier murmurer: „C'est dur tout de même d'enterrer un si brave soldat, comme un chien, sans une prière“ répondit en sortant du rang: „Pardon, excuse, mon lieutenant . . . mais, avant le casque et le fusil, j'ai un peu porté la mitre et la crosse!“ Et ce mousquetaire contemporain, cette espèce d'Aramis ivrogne, récita le *de profundis*! Le nouvel engagé eût pu aussi rencontrer ce prince de Hohenzollern dont un navire de guerre allemand vint officiellement chercher le cadavre, ou ce professeur d'université allemande condamné dans son pays pour crime de lèse-majesté. Mais négligeant l'anecdote il conclut, avec une exactitude dont ma propre expérience — car j'ai vécu moi-même avec les légionnaires — me permet de me porter garant:

„Pour les éléments constitutifs de la Légion, je les analyserais ainsi: un premier lot comprend les étrangers, Alsaciens-Lorrains, Belges, Suisses, quelques très rares Anglais (il faudrait aujourd'hui ajouter à cette énumération les Italiens et les Luxembourgeois) qui par eux-mêmes ou par leur famille ont acquis en France des intérêts qu'ils veulent préserver par la naturalisation. Environ 30 % des engagements sont déterminés par cet espoir. Ils constituent la bourgeoisie du corps . . . De cette catégorie

on tombe sans transition dans celle des contumaces. De temps en temps les compagnies sont informées, par la voie du rapport, qu'un tel, réclamé par le ministre de la justice, attend en cellule l'heure de son embarquement¹⁾. Le pire élément, ce sont les „libérés“ envoyés par des sociétés de patronage. Ma chambrée en possède un type accompli: V., né en Arles, a fait un congé à la flotte. Réformé pour atrophie du bras gauche, il a vécu presque exclusivement de vol. Il l'avoue quand il a bu, c'est-à-dire tous les jours. Comment un tel individu a-t-il pu reprendre du service? Son infirmité, encore plus que son indignité, aurait dû l'en écarter. Il fait sonner très haut la protection d'un conseiller général. Le plus probable, c'est qu'il aura fait présenter, sous son nom, au bureau de recrutement, un camarade dont il aura pris la place. Il va être réformé, mais il aura tout de même passé la mauvaise saison sous le beau ciel algérien²⁾.

„Si l'on défalque maintenant de l'effectif total les éléments que je viens d'isoler, reste celui dont la Légion tire sa force, sa renommée, son propre et inimitable caractère: gens de cœur, égarés d'un moment en quête d'une réhabilitation sanglante, victimes d'une de ces inexplicables folies dont l'accès dure une minute et la peine une vie, joueurs ruinés, amoureux désolés, désespérés de l'existence, poursuivant une mort que l'anonymat rend plus héroïque encore. C'est par eux, c'est par ces hommes dont quelques-uns dissimulent une tache, mais une tache unique, que depuis 1832 se sont effectués les exploits dont s'enorgueillissent, à juste titre, le 1^{er} et le 2^{me} Etranger.“

Le tableau me paraît juste et complet. J'ajouterai pourtant que deux autres espèces d'hommes trouvent à la Légion un abri fait pour eux. De même qu'il est des âmes qui ne peuvent, ne veulent ni ne savent obéir, il en est d'autres, par contre, pour

¹⁾ L'engagement d'un contumace est chose facile, puisqu'il peut s'enrôler sous un faux nom. En règle générale, les parquets n'insistent que si l'homme est un vrai criminel ou un récidiviste. Dans le cas contraire, ils lui laissent la chance du rachat qu'il a cherché. De son côté l'administration militaire a le droit de renvoyer les soldats indésirables. Ainsi le corps s'épure, dans la mesure du nécessaire.

²⁾ A remarquer que cet „indigne“ n'aurait pas choisi le Dépôt du 2^{me} Etranger comme villégiature, s'il avait dû y être maltraité. Au point de vue militaire, ajoutons que, s'il n'eût pas été réformé, il eût été expulsé comme mauvais soldat. Cette disposition du règlement est particulière à la Légion.

qui la liberté, l'autonomie morale et physique, sont une insupportable souffrance. Quand on est atteint de cette maladie psychique, si l'on est contemplatif, sobre et continent, il y a les monastères. Si l'on ne possède ces vertus de renoncement, et si par surcroît on a pour le mouvement, la marche, le grand air, une passion qui va chez certains jusqu'à l'automatisme ambulatoire, c'est seulement dans cette troupe étrange et farouche de soldats de métier qu'on peut aller chercher un refuge. Et il est encore d'autres humains qui ne peuvent en vérité „vivre leur vie“ qu'à la Légion : ceux pour qui la guerre est une vocation. Ils ont besoin de risquer leur vie comme le joueur son argent. Leur passion ne raisonne pas : elle les tient à la gorge et les pousse aux reins. Ils vont donc à la Légion comme à la seule armée qui soit toujours sur le pied de guerre. Tout le monde y est brave, et la lâcheté le seul crime impardonnable. Je me souviens d'un légionnaire, dans l'une de nos colonies, que le général commandant en chef avait privé, pour s'être un jour grisé avec scandale, de l'honneur de porter le fusil pendant une semaine. Le lendemain fut le jour d'un combat qui fut rude et sanglant. Désarmé, comme une âme en peine, cet homme errait au premier rang, sous le feu de l'ennemi. „Animal, lui dit le grand chef, qu'est-ce que tu fais là. Tu n'as pas ton fusil, f . . . le camp.“ Mais il répondait, dans un patois à moitié germanique que je ne chercherai pas à imiter : „Je suis aussi cuisinier : je viens pour faire le café!“ Puis il ajoutait en pleurant comme un gosse : „Mon fusil, mon général, rendez-moi mon fusil!“ Et l'on ne saurait non plus compter les fois où un vieux légionnaire, voyant un officier s'aventurer trop loin sur la ligne de feu, l'a empoigné par le milieu du corps comme un enfant et l'a reposé derrière lui en disant : „Ça, c'est la place des hommes. Pas celle des chefs!“ Ils savent ce que vaut la vie de celui qui sait commander. Ils veulent donc la préserver. Mais non pas la leur : toujours dans l'intérêt commun. Apre et fière leçon de solidarité.

* * *

Abordons maintenant la question qui semble agiter l'Allemagne. Et que je le dise tout de suite, je comprends parfaitement l'émotion des Allemands ou du moins de certains Allemands. Si

c'était l'Allemagne, et non la France, qui possédât des régiments étrangers, et que des Français y composassent 25 % des effectifs¹⁾, les nationalistes français accepteraient très probablement sans hésiter comme vérité pure les contes les plus noirs sur les traitements qu'on fait subir à leurs compatriotes. Ils les accepteraient, j'en demeure persuadé, pensant, en leur qualité de nationalistes passionnés: „Ces Allemands sont capables de tout!“ Les nationalistes allemands ont la même conviction à notre égard. Il est, de plus, tout à fait naturel de leur part qu'ils voient avec peine plusieurs milliers de leurs frères aider de toute leur bravoure, de toutes leurs qualités militaires, la France à se tailler un empire colonial de premier ordre. Mais enfin il s'agit de savoir si les faits existent ou s'ils n'existent pas. Nous devons donc chercher à connaître: 1^o si les légionnaires, allemands ou de toute autre nationalité, sont mal nourris, ou maltraités systématiquement par leurs camarades ou leurs chefs — je dis „systématiquement“ parce qu'un seul fait, encore qu'il n'en soit pas un seul démontré — ne prouverait rien; 2^o si la France emploie, à l'étranger ou ailleurs, des recruteurs chargés par son gouvernement de provoquer des engagements à la Légion; 3^o si elle outrepassa son droit en faisant entrer à son service des étrangers.

Weisse Sklaven, „Esclaves blancs“, tel est le titre d'un des nombreux pamphlets que les écrivains pangermanistes ont consacrés à la Légion étrangère. Des placards de propagande, généralement illustrés, représentent des légionnaires allemands, dépouillés de leurs vêtements, jetés brutalement sur le sol, assommés à coups de bâton, ligottés, suspendus par les pieds et les mains à des palmiers et dévorés par des loups (des loups en Afrique? c'est une découverte d'histoire naturelle!), attachés à des poteaux au milieu du désert, où le flot montant des sables viendra les enliser, fusillés enfin par un peloton de douze légionnaires féroces. Voici par surcroît l'affiche, reproduite à des milliers d'exemplaires, par laquelle un éditeur germanique recommande un roman dirigé contre la Légion:

¹⁾ Dans notre Légion 18 % d'Allemands, 7 % d'Alsaciens-Lorrains considérés comme Allemands par la loi de l'Empire.

Deutsche Mütter! Deutsche Schwestern! Deutsche Bräute!

Lest diesen Roman und stimmt ein in den Entrüstungsschrei,
der jetzt ganz Deutschland durchbraust:

Krieg der Fremdenlegion!

Hinweg mit der Schmach des Jahrhunderts!

Verachtet und verflucht der Deutsche, der Frankreichs Fahnen dient!

Verbrechen, Leichtsinn und Abenteuerlust haben seit vielen Jahren *zahllose* deutsche Jünglinge verführt, den französischen Werbeoffizieren ins Garn zu gehen und jenen fluchwürdigen Vertrag zu unterschreiben, der diese Unglücklichen auf viele Jahre in *Sklavenketten der Fremdenlegion* schlägt, der sie fast unrettbar in die *Hölle auf Erden* stürzt! Denn darüber besteht kein Zweifel:

Die französische Fremdenlegion ist die Hölle auf Erden

besonders für einen Deutschen. Ihn erwartet auf dem glutdurchwehten Boden Afrikas nichts als *Entehrung — Foltern der Seele und des Körpers — der Tod!*

Wer die Dienstzeit bei der Fremdenlegion übersteht, der kehrt in die Heimat zurück als ein *gebrochener Mensch, früh ergraut, verdorben für Freude und Arbeit.*

Die meisten aber werden im Wüstensand verscharrt und der französische Henkersknecht blickt höhnisch lachend auf ihr Grab.

200 000 Deutsche sind seit Bestehen der Fremdenlegion dieser reißenden Bestie zum Opfer gefallen!

Das müsse ein Ende nehmen — wir Deutsche müssten sonst erröten!

Und Gott sei Dank, überall regt sich zum Kampfe gegen die Schmach des Jahrhunderts, die Fremdenlegion. Österreich, Holland, Italien, Schweden, Spanien, England, Amerika wollen sich in diesem Kampfe mit uns vereinigen, denn auch sie sind es müde, ihre Söhne dem „Satan Fremdenlegion“ zu opfern.

Unser Roman soll das Signal zum Angriff sein!

Denn in diesen Blättern wird Euch *wahrheitsgetreu* die erschütternde Geschichte eines Mannes erzählt, der durch französische Arglist *gezwungen* der Fremdenlegion dienen musste. Seine *Leiden*, seine *Qualen* waren unbeschreiblich, *seine Kämpfe und Abenteuer*, seine *Erlebnisse* würden *ans Unglaubliche* grenzen, wären sie nicht verbürgt!

Diesem Unglücklichen aber gab der Himmel einen Trost!

Die Geliebte seines Herzens, ein deutsches Mädchen voll Kraft und Seelenstärke folgte dem heißgeliebten Menschen in sein furchtbares Exil, teilte mit ihm fünf Jahre lang Liebe und Treue — Gefahr und Not, küsste ihm die Tränen vom Antlitz, das Blut von den wunden zerschundenen Händen und Füßen, kämpfte an seiner Seite, war sein guter Engel und wurde seine Retterin.

Hochspannend, sensationell, ergreifend und durch die naturgetreuen Schilderungen fremder Länder, Völker und Sitten *hochinteressant* ist unser Roman

**Wanda, die Geliebte des Fremdenlegionärs
oder 5 Jahre Liebe und Treue in der Hölle
auf Erden, der französischen Fremdenlegion.**

La *Rheinisch Westphälische Zeitung* rapporte le fait suivant, conté par un ex-légionnaire, Albert Moog, qui fait partie d'une association créée pour combattre la Légion étrangère, et serait parvenu à faire désertir un jeune homme désigné seulement par l'initiale P., originaire de Hefel, près de Velbert:

Le 2 septembre Moog était parti pour l'Afrique avec le père du légionnaire et arriva le 5 septembre à Alger. Là, raconte-t-il, ils eurent leur première aventure. Un douanier arabe leur avait recommandé un certain hôtel où ils seraient logés gratuitement et où on leur procurerait aussi du travail. Ils acceptèrent l'offre: mais bientôt, flairant le danger, ils quittèrent l'hôtel le même jour et échappèrent ainsi à l'incorporation dans la légion, à quoi ils auraient été contraints le lendemain. Une lettre que le fils avait envoyée dans son pays portait qu'il tenait garnison à Saïda. Moog et le père du jeune homme partirent la nuit du 5 au 6 pour Saïda. Il s'agissait de trouver la compagnie dans laquelle servait P. Une lettre dans laquelle on l'avait avisé qu'il pourrait rencontrer des compatriotes dans la ville, lui parvint trop tard. Mais Moog et le père rencontrèrent par hasard un légionnaire allemand qui savait dans quelle compagnie servait P. et qui prévint ce dernier. C'est ainsi qu'ils réussirent à s'aboucher avec le légionnaire qu'il s'agissait de délivrer.

A la faveur de l'obscurité la fuite fut préparée. Le soir on entreprit une promenade en dehors de Saïda. Dans un buisson P. échangea son uniforme contre les vêtements qu'on avait apportés. Pendant la fuite, par Darec à Alger, le trio eut à surmonter une série de dangers afin de ne pas être découvert.

Grâce à sa connaissance de la langue française, Moog parvint à tromper la vigilance des gendarmes à la frontière, des douaniers et des contrôleurs de la navigation et à leur faire accroire qu'il était un voyageur d'Alger et que le déserteur était un nouvel employé. Quant au père de P. il faisait le sourd-muet. Les fonctionnaires du contrôle, si méticuleux d'ordinaire, les laissèrent passer sans encombre à l'embarquement à Alger et au débarquement à Marseille et ils purent ainsi regagner l'Allemagne.

Il n'est pas besoin d'insister sur les côtés romanesques et invraisemblables de ce récit. *Jamais* personne n'a pu être contraint de se laisser incorporer à la Légion. Il faut signer soi-même le contrat. De plus on n'engage aucune recrue ayant dépassé quarante ans. A quel âge le précoce père de ce légionnaire avait-il donc engendré son fils? Mais il est parfaitement possible que le Moog en question ait débauché une recrue. Le cas se présente assez souvent. On se souvient de l'affaire de Casablanca où un journaliste allemand, M. Sievers, avec la connivence de son consul, tenta de faire désertir six légionnaires, dont deux Allemands et un Alsacien-Lorrain naturalisé français.

(La fin au prochain numéro.)

PARIS

PIERRE MILLE